

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **14 juillet 2015**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 2 Julie Gagnon
Siège No 3 Linda Thomas

Siège No 6 Martin Bahl

Tous les membres du conseil ont reçu l'ordre du jour de ladite séance extraordinaire.

Le conseiller Pierre Lavallée est absent.
Le conseiller Alain-Serge Vigeant est absent.
Le conseiller François Vallières est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2015-07-199

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Linda Thomas et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance extraordinaire du 14 juillet 2015

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Embauche coordonnatrice loisir
- 4 Embauche animateur camp de jour
- 5 Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
- 6 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-07-200

3. EMBAUCHE COORDONNATRICE LOISIR

ATTENDU QUE le poste de coordonnatrice loisir est vacant;

ATTENDU QUE le comité de ressources humaines, suite à une rencontre et après discussion, recommande l'embauche de Madame Élyse Maheu pour le poste de coordonnatrice en loisir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Thomas, appuyée par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'embaucher Madame Élyse Maheu à titre de coordonnatrice en loisir au taux horaire de 17 \$ pour environ 20 à 25 heures semaine. Il est aussi résolu que Madame Maheu soit en probation pour une période de 6 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-07-201

4. EMBAUCHE ANIMATEUR CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE la directrice générale, Madame Suzie Lemire, demande l'autorisation de faire l'embauche d'un animateur de camp de jour au besoin dans un cas de remplacement;

ATTENDU QUE le taux horaire est de 10.55\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Suzie Lemire, à faire l'embauche d'un animateur de camp de jour dans un cas de remplacement, et ce, au taux horaire de 10.55\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2015-07-202

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, de lever la séance à **20 heures 05 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 10 août 2015.